

Seconde classe de maternelle

ACCORD OBTENU !

L'inspection académique a accepté la création d'un nouveau poste d'instituteur.

L'EFFECTIF des enfants inscrits à l'école en constante augmentation, a obligé durant l'année scolaire 2001-2002 ainsi que cette année, les instituteurs à répartir l'excédant d'enfants de la maternelle sur les classes de primaire, situation pas toujours simple.

Une bonne nouvelle est tombée le 7 mars, l'inspection académique a accepté la création d'un nouveau poste d'instituteur à l'école de Port-Mort. Celle-ci va se traduire par l'ouverture (ou la réouverture) de la deuxième classe de maternelle.

Les locaux existent, il n'y pas de problème de ce côté, hormis le fait que la classe inoccupée servait pour la garderie périscolaire. Nous avons donc mis en route au niveau municipal l'aménagement d'un nouveau local qui recevra à la rentrée de septembre la garderie périscolaire.

■ CHRISTIAN LORDI

Éditorial

par **GUILLEMETTE ALQUIER**, maire de Port-Mort

L'ANNÉE 2003 a bien mal commencé pour notre annexe postale qui a subi un hold-up.

Pour le Conseil Municipal, cet événement parfaitement inacceptable, ne devait pas constituer un prétexte à sa fermeture par la direction des services postaux, compte tenu de l'importance que ce bureau présente pour le village.

Cela n'a pas été le cas, il est vrai, et des travaux importants de sécurisation du bureau ont été réalisés par La Poste et nous remercions le directeur du groupement des portes normandes pour sa diligence et sa compréhension.

Par contre, il nous faudra rester vigilants. En effet, on entend maintenant parler de partenariat mais la signification de ce terme reste à définir. Des rencontres à ce sujet seraient prévues dans le courant de l'année.

Les Port-Mortais sont très attachés à ce service de proximité implanté depuis toujours dans notre commune. Nous défendrons son existence d'autant plus que l'annexe de Port-Mort réalise un chiffre d'affaire égal à celui de certains bureaux principaux.

C'est à nous qu'il appartient de faire vivre cette annexe, comme d'ailleurs tous les commerces du village qui en sont des éléments incontournables et qui eux aussi peuvent connaître parfois des moments désagréables, comme l'effraction du café.

De même que l'école, les commerces, sont une entité essentielle de la vie d'un village qu'il convient de ne pas oublier.

Je ne peux terminer sans adresser nos remerciements à Véronique qui a tenu l'annexe postale pendant des années avec dévouement et chaleur et qui ne désire plus y revenir. Je crois que chacun d'entre nous gardera d'elle un très bon souvenir et comprend sa décision.

Sommaire

page

■ Nouvelles Techniques d'Information et de Communication	
□ L'ADSL à Port-Mort	2
■ Vie sociale	
□ Assemblée générale du Comité des Fêtes	3
□ Loto de l'École	3
□ Carnaval du Jardinier	4
□ Repas des Anciens	4
□ Amicale des Anciens Combattants	5
□ Centre de Loisirs	5
□ Info paroisse	6
■ Culture & Écosystème	
□ Vitraux Église St Pierre	7
□ Le réveil de l'abeille	7
■ Carnet pratique	
□ Paperasse	8
□ Appels d'urgence	8
■ Municipalité	
□ Comptes-rendus du Conseil municipal	9-10-11
□ Vous avez-dit contrôle ?	11
■ Services & mots croisés	12



Café-Tabac : Nouveaux horaires

Le café-tabac « Le Royal » change ses horaires d'ouverture à compter du **Samedi 29 mars 2003** :

- Lundi au Vendredi : 07h00 – 20h00
- Samedi : 07h00 – 13h00
- Fermé le Dimanche.

Et, comme avant, dépôt de pain le Lundi.

INFO PRATIQUE



Quel est ce bruit ?

C'est le printemps ! C'est l'heure du jardinage et des bricolages en extérieur, mais n'oublions pas notre voisinage : tontes, tailles, tronçonnages, et autres perçages peuvent rapidement irriter, lorsque pratiqués à des heures imprévisibles.

Rappelons donc ici les tranches horaires pendant lesquelles nous sommes légalement autorisés, par arrêté préfectoral, à « faire du bruit » :

- Lundi au Vendredi : 08h30-19h30
- Samedi : 09h00-12h00 • 15h00-19h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00-12h00

INFO PRATIQUE

L'ADSL à Port-Mort ?

PLUSIEURS DEMANDES de la part d'internautes Port-Mortais concernant la possibilité d'utiliser l'ADSL sur Port-Mort ont été formulées.

Tout d'abord pour les novices, une petite explication de ce qui est peut-être pour eux un mot barbare : l'ADSL.

L'ADSL (Asymetrical Digital Subscriber Line) est une technologie qui permet le transfert de plusieurs mégabits par seconde sur la ligne téléphonique classique. La paire « cuivrée » peut acheminer à grande vitesse et ce grâce à une technique ne nécessitant aucune adaptation de ces lignes. Cette technologie de transmission de données dont la vitesse est de 640Kbps* en émission et de 1,5 à 9 Mbps en réception. Les caractéristiques physiques des lignes téléphoniques classiques permettent la transmission de signaux à fréquences élevées d'environ 1 MHz et donc l'utilisation de l'ADSL; en modifiant les équipements au niveau du central téléphonique et chez l'utilisateur, il est possible de faire de ces lignes des liaisons hauts-débits.

Les **avantages** de cette liaison hauts-débits sont bien sûr entre autre le **débit**. Avec 2 Mbps du central vers l'abonné, soit près de 60 fois plus qu'avec un simple modem, et de 160 Kbps dans le sens inverse, les fils téléphoniques, (grâce à l'ADSL) bénéficient d'un lifting impressionnant. Et de plus cette technique **permet d'utiliser son téléphone tout en étant connecté sur internet**. Grâce à l'utilisation de fréquences différentes de celles de la voix, les conversations peuvent continuer à transiter par la paire cuivrée. Il suffit pour cela d'un boîtier spécifique associé d'un filtre pour dissocier les données du Net et la voix sur la ligne téléphonique commune.

Si tout cela est si simple me direz vous, pourquoi Port-Mort n'en bénéficie-t-il pas encore ?

Tout ce complique avec l'application des règles de concurrence et de rentabilités. En effet, France Télécom ne modifie ses centraux téléphoniques que si l'opération s'avère rentable. Avant toute adaptation à l'ADSL, une demande d'étude de faisabilité doit être formulée auprès de France Télécom par une collectivité locale (Mairie, Communauté de communes, Conseil

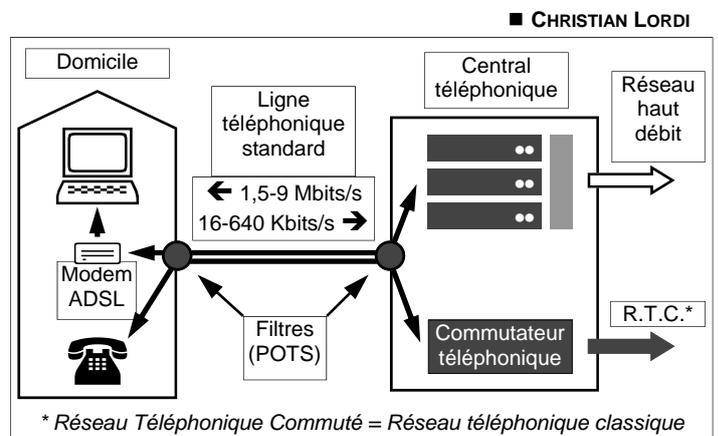
général,...) Après étude, une proposition est faite à cette collectivité avec une demande de prise en charge partielle du coût par voie de subvention.

Afin de soutenir notre demande et d'argumenter la discussion financière avec France Télécom pour peser sur leur décision, **nous proposons aux personnes intéressées par le raccordement à l'ADSL de se faire connaître en mairie par l'intermédiaire du coupon réponse ci-dessous.**

Nous allons de notre côté formuler la demande d'étude auprès de France Télécom et nous rapprocher des autres communes raccordées sur la même boucle téléphonique que Port-Mort au central, pour qu'elles puissent se joindre à nous dans notre demande et nos démarches.

Espérant pouvoir bientôt vous donner de bonnes nouvelles.

*Kbps/Mbps = Kilo(Milliers)ou Mega(Millions)bits/sec.



Port-Mort sur Internet !

Bientôt une réalité. Le nom de domaine est en cours de dépôt et le site en construction... Plus d'informations dans le prochain journal et chez nos commerçants dès la mise en ligne.



Coupon à découper et à retourner au secrétariat de mairie



Possédez-vous un micro-ordinateur ? _____ OUI NON

* Si oui, PC ou Mac



Disposez vous d'une connexion à Internet ? _____ OUI NON



Êtes vous intéressé par le raccordement à l'ADSL ? _____ OUI NON



Demandeurs, vos coordonnées nous intéressent !

Nom : _____

Tél : _____

Em@il : _____

Fournisseur d'accès actuel * : _____

* facultatif

Sondage organisé par le Conseil Municipal de la commune de Port-Mort • mars 2003

Assemblée générale du Comité des Fêtes du 24 janvier 2003

LORS DE CETTE ASSEMBLÉE, nous avons noté la présence de Mme Alquier, maire de la commune, des membres de la commission des Associations au niveau municipal, de Mme DANA présidente de l'A.L.P.M., du Père Noël, de son épouse et de quelques Port-Mortais.

■ Bilan moral

L'année 2002 fut pour le comité des fêtes un bon cru. En effet, nous avons pu remarquer une hausse de fréquentation à toutes nos activités.

- Fêtes du village : 190 convives au barbecue avec remise des prix du concours maisons et balcons fleuris;
- Foire à tout, augmentation des exposants et visiteurs;
- Soirée cassoulet, a apporté son flot de nouveaux visages ainsi que des habitués;
- Le Père Noël, les clowns et le magicien ont rencontré un très vif succès.

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui l'ont aidé tout au long de l'année, les commerçants et la mairie.

■ Bilan financier

Bilan somme toute positif. Malgré tout, quelques précisions s'imposent.

En effet, nos recettes, excepté la subvention municipale, sont dépendantes dans 50 % des cas d'un facteur important : la météo. Partant de ce principe, il nous faut prévoir impérativement et obligatoirement un fond de réserve. Une gestion rigoureuse et au plus juste a permis au Port-Mortais de se divertir à moindre coût.

■ Constitution du Comité 2003

Nous enregistrons la démission de M. LEPRE Thierry, après de nombreuses années d'exercices, et l'arrivée de six nouveaux membres.

Le **nouveau bureau** se compose ainsi :

- Président : Patrick DANA
- Vice-Président : Eric MERCIER
- Trésorière : Evelyne LUCET
- Trésorier adjoint : Frédéric LUCAS
- Secrétaire : Dominique LEFORT
- Secrétaire adjointe : Christine LEONARD

Autres membres :

- Véronique GILBERT,
- Evelyne TAIN,
- Laurent LEBRIS,
- Franck PLAQUET,
- Philippe PLE.

■ Calendrier 2003

Suite à sa première réunion voici les rendez-vous du Comité des fêtes pour 2003 :



5	avril	Fête de la Bière • Soirée Choucroute
13	avril	Chasse aux Œufs de Pâques
4	mai	Foire à Tout
21	juin	Fête de la Musique- Paëlla
14	septembre	Foire à Tout
15	novembre	Soirée Karaoké
14	décembre	Noël des Enfants

■ DOMINIQUE LEFORT

Loto de l'école

En ce dimanche 23 mars malgré le beau soleil, un grand nombre de personnes est venu soutenir la coopérative scolaire et en plus s'offrir un après midi récréatif en jouant tous ensemble à un loto merveilleusement organisé par l'équipe éducative de l'école.

Encore bravo !

■ CHRISTIAN LORDI



Carnaval du jardinier

CE VENDREDI 7 MARS, il y eut du brouhaha dans quelques-unes de nos rues

Avez-vous reconnu toutes ces tomates, carottes, citrouilles, poireaux, pommes de terre, fraises et magnifiques fleurs tous encadrés des meilleurs jardiniers en herbe ?!

Pour l'occasion, même l'épi de blé et le brin de muguet avaient suivi le joyeux cortège sous l'œil attentif d'un arbre robuste.

En effet, l'école a fêté Carnaval sur le thème des plantes... Bravo encore à tous les costumiers!!.

C'est donc ce sujet que nous exploitons "largement" car la situation de notre village est d'une grande richesse.



Voici quelques informations qui peuvent vous concerner :

- Si vous êtes vous aussi un passionné de fleurs, vous aurez peut-être la visite d'un enfant qui vous aura repéré et souhaitera simplement prendre une photo de votre massif, rocaille ou allée. Merci de lui réserver un bon accueil. Cette démarche nous permettra de réaliser, au sein de l'école, un **rallye des jardins fleuris de Port-Mort**.
- Également, une **vente de muguet** sera organisée le **mardi 29 avril entre 16 h et 18 h à l'école**.
- Pour finir, nous serons heureux de vous accueillir à notre **exposition de travaux photographiques** le **samedi 14 juin de 9 h à 11h30** (vous y reconnaîtrez peut-être la photo de votre jardinet).

■ MME DERVAL

Repas des Anciens

LE DIMANCHE 16 MARS, la municipalité avait convié les seniors de Port-Mort au banquet traditionnel à la maison de village.

Cent quarante convives étaient présents et ont apprécié le repas servi par l'Auberge des pêcheurs.

Au menu : Terrine aux trois poissons

Croustillant du pêcheur au coulis de crustacés

Gigot sauce basilic et sa garniture de légumes

Plateau de fromages

Paris-Brest.

Le tout très bien arrosé. L'animation était assurée avec brio par notre DJ habituel, Christian, qui a su faire danser une grande partie de l'assistance sans retenue, sous le regard bienveillant de nos toujours jeunes doyens du jour Mme Germaine LANGLOIS, 91 ans, et M. Robert BERTHIER, 82 ans.



Le printemps était bien présent, qui a parlé d'automne? Les seniors sont toujours aussi dynamiques et enthousiastes.

Un grand merci également aux huit jeunes Port-Mortais bénévoles, qui avec leur gentillesse habituelle ont participé avec efficacité à la mise en place et au service de ce repas.

Ce fut une journée de bonheur pleine de soleil, le Conseil municipal vous remercie et vous dit à l'année prochaine.

Un ancien qui vous aime bien,

■ JACKY CALMEJANE



Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants

QUI SOMMES-NOUS exactement ?

De vieux Briscards ne parlant que de leurs exploits guerriers ou des « rigolos » ne pensant qu'à s'amuser ?

Non ! Nous sommes des gens sérieux regroupés au sein d'une Amicale qui comprend des Anciens Combattants, (base de notre amicale) et de sympathisants qui adhèrent à nos objectifs.

Il s'agit pour l'essentiel du devoir de mémoire qui se concrétise à l'occasion des cérémonies des 8 mai et 11 novembre et qui voient chaque année de nombreux sympathisants s'intégrer aux anciens combattants pour entretenir la flamme du souvenir.

Un autre objectif important est le devoir solidarité qui se matérialise par la journée des bleuets de France, symbole de l'amitié et de l'entraide. Autrefois réservé aux associations d'anciens combattants, cette action se prolonge actuellement au travers de groupements de jeunes. Pour notre amicale, cette transmission s'est confirmée lors de la cérémonie du 11 novembre 2002 par la lecture de notre message par un jeune de Port-Mort, Raphaël Dana. Nous ne pouvons que saluer cet investissement personnel, confirmation que le devoir de mémoire doit être permanent au sein de la jeunesse.

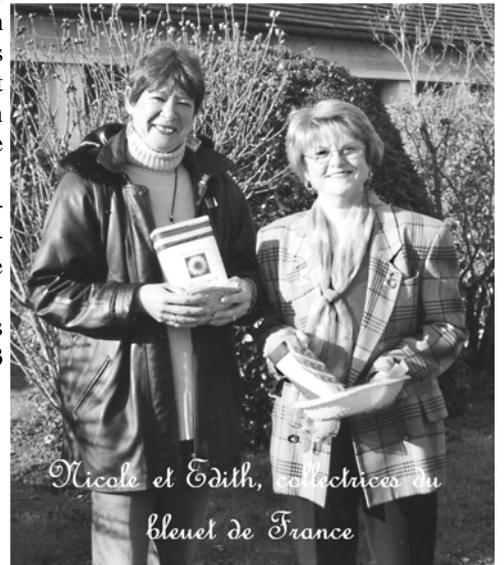
A ce jour, l'amicale compte 48 adhérents et cette grande famille des partisans de la paix et de l'amitié ne demande qu'à s'agrandir.

Pour terminer, nous invitons tous

les habitants de Port-Mort à assister à la **cérémonie commémorative du 8 mai 2003** qui se déroulera selon l'horaire suivant :

- Rassemblement devant la Mairie : 11h -11h15
- Lecture des messages, dépôt de gerbe : 11h30
- Remise de décorations : 11h30-11h40
- Apéritif dans la maison de village : 11h45

■ PIERRE CONFLAND



Centre de loisirs

POUR LA QUATRIÈME ANNÉE consécutive le centre de loisirs sans hébergement va ouvrir ses portes cet été. Il sera opérationnel à **partir du lundi 30 juin jusqu'au vendredi 29 août**. Les horaires d'ouverture restent inchangés de **9 heures à 17 heures** avec possibilité d'accueil le matin à partir de 7 heures 30 et le soir jusqu'à 18 heures, moyennant un petit supplément. Le centre de loisirs est agréé par les services de la jeunesse et des sports. L'encadrement sera assuré par une directrice, une directrice adjointe et des moniteurs diplômés de Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur.

Le centre de loisirs de Port-mort est agréé par l'Agence nationale des chèques vacances et vous pouvez donc régler aussi les séjours par ce moyen de paiement.

Pour information la direction sera assurée comme l'an passé par Céline. Cette année une section ados sera proposée sur les deux mois en plus des autres habituelles. Celle-ci sera limitée à huit inscrit par semaine, les inscriptions pour cette section ados seront prises à la semaine complète du lundi au vendredi. Des thèmes différents seront proposés chaque semaine tout au long des deux mois, comme par exemple : camping à la base nautique de Poses, sorties sur Paris, sorties cinéma, piscine, patinoire, la calendrier sera publié prochainement.

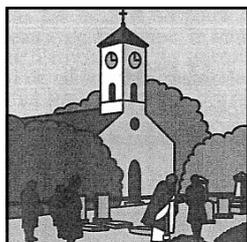
En avant première deux semaines déjà établies :

- 7 au 11 juillet : **séjour camping équitation**.
- 11 au 14 août : **semaine Internet** : conception, réalisation et publication d'un site Web.

Une brochure d'information pour l'été 2003 sera bientôt à votre disposition en mairie. Les inscriptions peuvent être dès à présent déposées auprès du secrétariat de Mairie.

■ CHRISTIAN LORDI





Info Paroisse

Fête Saint-Pierre

Dimanche 29 juin 2003



Deux réunions de préparation ont déjà eu lieu. Le prochain rendez-vous se situera vers la fin mai ou début juin.

Les brodeuses et peintres sur soie sont déjà à l'œuvre pour l'ouvrage à réaliser sur la vie de St-Pierre.

En jeu, une nouveauté : LE PALET VENDÉEN.

Les prochaines informations seront affichées dans les commerces du village.

Merci à nos commerçants pour leur bon accueil.

■ LE COMITÉ ORGANISATEUR

Messe dominicale



La messe dominicale dans notre village est célébrée le **1^{er} dimanche à 9h30 tous les 2 mois impairs**, sauf juillet.

Ainsi les prochains offices de 2003 auront lieu les dimanches :

- 4 mai,
- 7 septembre,
- 2 novembre.

- Pour tous les horaires, informations Carême, messes dans la communauté de Vernonnet, merci de consulter le panneau d'affichage à l'église St-Pierre.
- Vous pouvez également vous reporter au journal de la paroisse "Le St-Nicaise" distribué dans les boîtes aux lettres trois fois par an.

■ M.G.



AVIS DE RECHERCHE

LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE SAINT PIERRE ENCOURAGE TOUS LES JEUNES PORT-MORTAIS À PARTICIPER À CETTE MANIFESTATION.

IL RECHERCHE PLUS PARTICULIÈREMENT DES
photos du village prises par des jeunes

LES THÈMES SERONT À L'APPRÉCIATION DES PHOTOGRAPHES EN HERBE
(PAYSAGES, MAISONS... CE QUI EST INSOLITE, BEAU, ORIGINAL, CRÉATIF ...)

LES CLICHÉS SERONT EXPOSÉS LE DIMANCHE 29 JUIN 2003.



**Pour plus de renseignements,
contactez sans plus tarder
Maryvonne GOBET au
02 32 52 63 35**

Vitraux de l'Église St Pierre

DANS LE NUMÉRO 23 du mois de décembre 2002, Maryvonne GOBET nous rapportait la conférence de M^{elle} Dominique GEORGE sur l'art du vitrail. A cette occasion nous avons joint à cet article l'arrêté de classement, signé par Aristide BRIAND en 1907, des quatre vitraux du XV^e siècle originaires de l'ancienne église Saint-Pierre située dans l'enceinte du cimetière actuel. Église détruite en 1878 suite à la vente aux enchères publiques par la municipalité de l'époque, destruction marquée par de vives protestations et pétitions d'une partie de la population.

Pour compléter l'article de Maryvonne nous vous présentons ces quatre vitraux :

[1] le plus grand dans l'entrée,

[2] les deux moyens dans les allées droite et gauche côté entrée,

[3] et le dernier le plus petit, qui représente des anges, est situé à côté de l'entrée de la chapelle Saint-Robert à droite de l'autel.



Ces photographies sont malheureusement en noir et blanc : pour apprécier les couleurs magnifiques de ces vitraux, une visite s'impose, sur place ou sur le futur site Internet du village (lire page 2)...

■ CHRISTIAN LORDI

Le réveil des abeilles



C'EST LE PRINTEMPS depuis le 21 mars mais les abeilles n'avaient pas attendu cette date pour reprendre leur industrielle activité après les froids hivernaux.

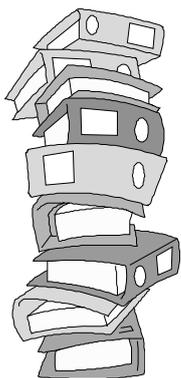
En effet, dès que la température extérieure atteint les 8°C, la ruche, en sommeil pendant environ 6 mois, devient le théâtre d'une activité fébrile menée par ses 50 000 habitantes. C'est le moment pour apiculteurs et apicultrices de revêtir leurs combinaisons blanches, de coiffer leurs hautes au masque de tulle, et d'allumer l'enfumeur pour assister l'objet de leur passion dans son grand nettoyage de printemps.

En mai et en juin, une partie de la population d'une ruche, la quitte pour aller fonder une nouvelle colonie. Les abeilles qui quittent la ruche se rassemblent en grappe : l'**essaim**, est formé d'une reine, environ 20.000 ouvrières (les femelles stériles) et quelques faux-bourdon (les mâles). L'essaim ainsi constitué se trouve un emplacement qui est peut être un arbre dans votre jardin, votre cheminée, derrière des volets... en attendant de trouver un endroit plus approprié pour élire domicile. L'essaim reste quelques heures, rarement plus d'une journée... mais il arrive qu'il s'installe définitivement et commence à bâtir des rayons. Pour les riverains cela peut facilement être un voisinage désagréable et ils cherchent une solution pour s'en débarrasser.

Détruire un essaim – ou même des abeilles – est **dangereux** - ça pique ! - et **rigoureusement interdit** : Rappelons que l'abeille est une **espèce protégée** en France, classée comme un **insecte "utile"** pour sa contribution active à la **pollinisation des fleurs**. Sa destruction par les pompiers n'est donc autorisée que dans des cas stricts **impliquant la sécurité du public**. Dans un tel cas, **contactez les pompiers (18)** qui se déplaceront pour sécuriser la zone et qui, disposant généralement d'une liste d'apiculteurs intéressés par la capture d'essaims, feront le nécessaire pour les contacter. En cas d'échec, les pompiers se verront contraints de détruire l'essaim. Si par contre, vous demandez aux pompiers de vous débarrasser d'un essaim jugé « non-dangereux », il vous en coûtera environ 55 €

■ ALAIN CLERFEUILLE avec l'aimable participation de MARIE GARNIER

Paperasse



QUI n'a pas un jour décidé de se lancer dans le classement de toutes ces factures, quittances, relevés bancaires et autres papiers qui encombrant nos tiroirs, sans se trouver confronté à la question : **je garde ou je jette ?**

Afin d'en finir avec la paperasse inutile, voici un rappel des **documents à conserver et pour combien de temps...**

■ ALAIN CLERFEUILLE
sur une idée de JACKY CALMEJANE

Maison

Conservez vos

- ⇒ Factures de téléphone, **un an**
- ⇒ Factures d'eau, **deux ans**
- ⇒ Factures EDF-GDF, **cinq ans**.

Vous êtes locataire : lorsque vous déménagez, il est nécessaire de conserver encore **cinq ans** les quittances de loyer et les relevés de charges.

Vous êtes propriétaire : Gardez votre titre de propriétaire jusqu'à la revente.

Factures du peintre, plombier, électricien...

Si l'intervenant est un **commerçant** inscrit au registre du commerce, conservez les factures **dix ans**.

S'il s'agit d'un **artisan**, vous devez les garder **trente ans**.

Passé ces délais, la loi ne les tient plus pour responsables en cas de litige.

Papiers d'assurance

Entre assureur et assuré, le délai pour agir est de **deux ans après la résiliation du contrat**. Pendant ce délai, conservez quittances de règlement, primes, avis d'échéance, justificatifs de versement des indemnités, correspondance avec votre assureur concernant le règlement des sinistres et le double du courrier recommandé de la résiliation du contrat.

Gardez **dix ans vos contrats d'assurance** couvrant votre responsabilité civile (automobile, multirisque habitation...). Ce délai de prescription qui court à partir de la manifestation du dommage sert à obtenir réparation du préjudice subi.

Enfin, conservez tous vos contrats de biens (meubles, immeubles...) aussi longtemps qu'ils sont assurés.

Événements familiaux

Contrat de mariage, livret de famille, jugement de divorce, jugement d'adoption, acte de reconnaissance d'un enfant naturel, testament et actes de donation doivent être **conservés toute votre vie**.

Retraite

Pour ne pas avoir de déplaisantes surprises au moment du calcul de vos droits, conservez contrats de travail, lettres d'engagement et fiches de paie **jusqu'à la liquidation de votre retraite**.

Impôts

Le double de vos déclarations de revenus est à conserver **quatre ans** au minimum car c'est le délai dont dispose le fisc pour les contrôler.

Redevance télévision

Les justificatifs de paiement sont à conserver **trois ans** au minimum car c'est le délai de prescription pour les redevances impayées.

Banque

Les talons de chèque et les relevés bancaires doivent être conservés pendant **dix ans**. C'est le délai dont vous disposez pour faire rectifier une erreur de votre banque.

Facturettes de carte bancaire : Ne les jetez pas avant d'avoir reçu le relevé portant trace de l'opération. En cas d'erreur, vous disposez de 70 jours (pouvant être prolongés à 120) à partir de la date de l'opération, pour faire une réclamation auprès de votre banque.

Santé

Certificats, carnets de vaccination et autre carte de groupe sanguin sont à garder **indéfiniment**. Pour vos ordonnances et justificatifs de paiement des frais et honoraires médicaux, le délai est de **deux ans**. C'est le temps dont vous disposez pour demander à la Sécurité sociale ce qui vous est dû. Les caisses disposent de ce même délai pour réclamer le remboursement de sommes indûment versées.



Appels d'urgence

Que faire, et surtout à qui téléphoner en cas d'accident, d'incendie, de cambriolage ? Autant de questions que nous sommes tous un jour malheureusement amenés à nous poser, sans avoir la réponse à portée de main au moment voulu.

Suite aux récents incidents survenus au bureau de Poste et au café-tabac du village, il n'est pas inutile de rappeler les numéros de téléphone à connaître en cas d'urgence. Ces numéros sont valables à partir d'un téléphone fixe.

Urgences médicales

15

Accident corporel domestique ou routier,
Connaître le médecin ou la pharmacie de garde...

Pompiers

18

Incendie domestique ou routier.
Intervention gérée par le central d'Evreux.

Gendarmerie

17

Aggression, cambriolage, dépôt de plainte...
Gendarmerie des Andelys : 02 32 54 03 17

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

• en date du 13 janvier 2003

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*
 Evelyne LAINE,
 Gilles AULOY,
 Jacques CALMEJANE,
 Christian CHOMIENNE,
 Jean-PierreLECOQ,

François LEHALLEUR,
 Christian LORDI,
 Charles PORRONE,
 Jean-Luc THOMAS,
 Alain TREGLOS.

Absents

Annie DEVOUGE-BOYER, pouvoir donné à Mme ALQUIER,
 Irène PITOU,
 Pierre LEMERCIER,
 Thierry VARNIERE, pouvoir donné à Mr CALMEJANE.

Secrétaire de séance

Alain TREGLOS.

Approuvé à l'unanimité.

■ Emplacement réservé

Le terrain cadastré ZE 3, au lieu dit La Fosse Jamet doit être vendu prochainement. La mairie a reçu un courrier du notaire pour que nous indiquions si celui-ci fait l'objet d'un droit de préemption urbain. Ce qui n'est pas le cas vu le zonage dans lequel il est situé (zone agricole). Mais celui-ci figure au plan d'occupation des sols dans un emplacement réservé, et se situe à côté du terrain situé rue de Falaise pour laquelle la commune exerce également son droit - pour l'aménagement d'un espace public polyvalent (foirail).

Dans la mesure où celui-ci est évalué, comme la zone l'indique, au prix de la terre agricole, le Conseil Municipal s'en porte acquéreur. L'achat de ce terrain pourra se faire au moyen des produits de la vente du terrain à bâtir dernièrement réalisée, et qui sont portés sur le compte 21.

■ Remboursement de l'imprimante – A.L.P.M.

Lors du vol avec effraction qui a été commis l'hiver passé, une imprimante appartenant à l'A.L.P.M. avait été dérobée.

La commune a touché des indemnités de sinistre pour ce vol, dont 157,33 € pour cette imprimante. Le Conseil Municipal donne son accord pour que cette somme soit reversée à l'association.

■ Tarif de mise à disposition de la Maison de Village

Le Conseil Municipal décide d'augmenter ces tarifs, à compter du 1^{er} juillet 2003, de 5 %. Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

La **caution** par réservation reste fixée à **800 €**

TARIFS :	SANS chauffage		AVEC chauffage	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
1 salle	50 €	60 €	80 €	122 €
2 salles	70 €	102 €	102 €	165 €
1 salle + cuisine	80 €	112 €	112 €	172 €
L'ensemble	112 €	154 €	143 €	218 €

Location du mobilier :

Option 1	10 tables / 60 chaises	34 €
Option 2	15 tables / 90 chaises	50 €
Option 3	27 tables / 150 chaises	84 €

QUESTIONS DIVERSES

■ Sapeur-Pompier – Centre de Première Intervention

Madame Alquier a reçu ce jour un courrier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours concernant la situation de notre C.P.I. Compte tenu du manque d'effectif, notre unité est considérée comme indisponible jusqu'au 30 juin 2003, en attendant d'envisager des solutions. Madame Alquier souligne au passage la difficulté rencontrée par les sapeurs-pompiers volontaires actuellement en place, pour pouvoir recruter.

■ La Poste

Notre annexe postale a été braquée vendredi de la semaine passée. Elle est jusqu'à nouvel ordre fermée en raison de cette agression. Pour le devenir de notre annexe postale, il convient d'envisager de toute urgence les travaux nécessaires pour la sécuriser. Mme Alquier prend contact dans ce sens avec les services de La Poste, pour en voir les modalités.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

• en date du 24 février 2003

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*
 Irène PITOU,
 Annie DEVOUGE-BOYER,
 Gilles AULOY,
 Jacques CALMEJANE,
 Christian CHOMIENNE,

François LEHALLEUR,
 Pierre LEMERCIER,
 Christian LORDI,
 Jean-Luc THOMAS,
 Thierry VARNIERE.

Absents

Evelyne LAINE,
 Alain TREGLOS, pouvoir donné à Mr AULOY,
 Jean-Pierre LECOQ,
 Charles PORRONE.

Secrétaire de séance

Annie DEVOUGE-BOYER.

■ Approbation des travaux de la commission de compensation de la taxe professionnelle dans le cadre de l'adhésion à la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E)

La fiscalité de la taxe professionnelle a été transférée à la communauté de communes. La contre partie en est le transfert

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2003 – Suite

concomitant de charges (voirie, transport scolaire, pays, fourrière, logement et zone d'activité). Chaque conseiller a été destinataire d'un tableau résumant les travaux de la commission de compensation.

Mr Lordi, délégué de la commune auprès de cette commission en explique le principe.

Pour la voirie, ont été prises en compte les sommes qui étaient perçues par le Syndicat Intercommunal de Voirie, ainsi que les dépenses afférentes à l'entretien des caniveaux.

Le Pays, c'est une dépense obligatoire nouvelle qui, sans la création de la communauté de communes, aurait été inscrite dans le budget de chaque commune à partir de l'année 2003. Elle est calculée suivant le nombre d'habitants (1 € par habitant).

Pour Port-Mort, la fiscalité transférée est de 88.497 € pour un transfert de charges de 51.375 €. La commune de Port-Mort percevra donc un remboursement de 37.122 € pour l'année 2003.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les chiffres établis par la commission pour notre commune.

■ Election des délégués aux commissions de la C.C.A.E.

□ Commission Economique

Elle comprend le développement des zones économiques, le maintien des commerces en milieu rural et une étude sur les centres de loisirs sans hébergement.

Mr *CHOMIENNE Christian* est élu à l'unanimité.

□ Commission Transport Scolaire

Mme *ALQUIER Guillemette* est élue à l'unanimité.

□ Commission administration

Elle comprend notamment la gestion du personnel, et la gestion des achats groupés.

Mme *DEVOUGE-BOYER Annie* est élue à l'unanimité.

□ Commission Voirie

Cette commission comprend l'entretien de la voirie. Par contre l'investissement des voies ne figure pas.

Mr *CALMEJANE Jacques* est élu à l'unanimité.

□ Commission Environnement

Elle traitera du ruissellement, des assainissements individuels et du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale). Cette dernière compétence sera établie en commun avec le Pays.

Mr *LECOQ Jean-Pierre*, qui avait fait part à Mme Alquier de son souhait de se présenter, est élu à l'unanimité.

□ Commission Cadre de Vie

Il s'agit de la politique sociale du logement, de l'aide aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat, et de la gestion des aides ménagères.

Mr *LORDI Christian* est élu à l'unanimité.

■ Compte-rendu des conseils communautaires

Il s'agit surtout jusqu'à présent :

□ De la mise en place de la communauté de communes. Election du Président, des Vice-Présidents, et de la constitution du bureau.

□ Dans le cadre de l'intégration des syndicats à la communauté de communes, les délégués de la C.C.A.E.

ont été substitués aux délégués communaux.

□ Tous les contrats d'assurance des différents syndicats et des communes, pour les compétences reprises, ont été étudiés de façon à les harmoniser.

□ Le personnel de la voirie de la ville des Andelys, du syndicat de voirie et du Syndicat de Transport Scolaire des Andelys a été repris par la communauté de communes. D'autres postes sont créés (ex : un technicien de voirie, par promotion interne, un attaché...)

□ Les demandes d'agrément pour le fonctionnement des aides ménagères sont en cours.

□ La recherche de locaux pour établir le siège social de la C.C.A.E. Ces locaux ont été trouvés à La Soie aux Andelys, et seront disponibles à partir du 1^{er} mars.

Compte tenu de la population comprise dans le périmètre de la communauté de communes, un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les deux mois qui précèdent le budget. Ce qui a été fait. Cependant un débat d'orientation budgétaire comprend l'analyse du budget précédent, ce qui est donc actuellement sans objet.

Les investissements pour la mise en place de cette structure (ex : logiciel informatique) ont été prévus. Il a également été décidé de lancer dès cette année les études sur le ruissellement.

■ Travaux de réfection de l'éclairage public de la Grande Rue

De façon à éviter les endroits avec des trous noirs, et à remplacer les anciens lampadaires dont l'éclairage est obsolète, lors de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.), Mme Alquier a demandé à ce que le remaniement de l'éclairage public sur la Grande Rue soit revu.

Compte tenu de l'importance des travaux une première tranche, comprenant la moitié de la Grande Rue a été inscrite au programme des travaux d'éclairage public. Le Syndicat d'Electricité vient de nous faire savoir son accord pour accéder à notre demande.

Le coût de cette opération s'élève à un montant total de 7.000 € T.T.C. La part à charge communale est d'un montant de 2.341 € H.T.

Mme Alquier informe le Conseil Municipal, que la demande pour la seconde tranche de ces travaux sera inscrite dès l'an prochain.

Une étude sera faite prochainement de façon à étudier la mise en place des points lumineux. Mr Thomas demande notamment à ce que l'on prévoit de bien éclairer chaque carrefour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce programme. Il s'engage à inscrire le montant prévisionnel des dépenses y afférant.

■ Rapport sur l'eau

Il s'agit de l'exercice 2001. Mr Thomas délégué de la commune auprès du Syndicat des Eaux du Catenai le présente.

Ce syndicat dessert 960 abonnés, pour une consommation annuelle de 286.968 m³. Le rendement du réseau est estimé à 76 % ; ce qui est correct, la norme étant entre 75 et 80 %.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2003 – Suite

Cela représente tout de même 43.000 m³ d'eau non facturés (entre dans cette estimation, entre autre, le débit des bornes à incendie).

Les analyses d'eau effectuées par la D.D.A.S.S. sont conformes aux normes sanitaires. A titre d'exemple, le taux de nitrate est en moyenne à 22, alors que la tolérance maximum est de 50.

QUESTIONS DIVERSES

■ **Centre de Première Intervention**

Mme Alquier informe le Conseil Municipal que le Département a enlevé le matériel incendie entreposé dans notre centre par manque d'effectif. Ceci de façon à assurer la maintenance de ce matériel.

■ **Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort**

Le bureau de l'association a demandé à rencontrer les élus pour soulever différents points :

- **La sécurité dans la Grande Rue :**

Ils proposent un filot central au niveau de l'école mairie. Compte tenu de la largeur de la chaussée, cela n'est malheureusement pas possible. Dans les virages du château ils font remarquer le manque de ligne médiane. Mais il n'est pas possible de mettre en place une ligne continue à cause des sorties de propriété. Une ligne blanche discontinue pourrait inciter à doubler. Les élus qui ont participé à cette rencontre proposent par contre d'étudier l'aménagement de la chaussée ou de ses abords entre le presbytère (future mairie) et la place de la Maison de Village pour essayer de réduire la vitesse.

□ **Analyse de l'air :**

Les analyses proposées par Air Normand ne concernent pas la pollution industrielle mais la pollution des véhicules. Cela ne semble pas utile dans notre village.

□ **Réglementation des panneaux de publicité dans le village :**

Ceux-ci sont conformes aux textes en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

■ **CHRISTIAN LORDI**

Vous avez dit contrôle ?



LA COMMUNE de Port-Mort a choisi un type d'assainissement non collectif. Vous êtes nombreux à venir en mairie pour prendre des renseignements sur l'assainissement non collectif et sur la remise aux normes des installations.

lations.

Voici quelques réponses à vos interrogations :

■ **A quoi oblige la loi sur l'eau ?**

Elle oblige les communes ou leurs groupements (pour Port-Mort, c'est la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs qui en aura la charge) à contrôler les installations d'assainissement non collectif. La prise en charge de l'entretien est facultative. La réhabilitation fait partie du débat de la prochaine rentrée parlementaire.

■ **Quand ce contrôle aura t-il lieu ?**

Le dispositif de ce contrôle doit être mis en place avant le 31 décembre 2005.

■ **Que comprend le contrôle ?**

Pour les installations existantes, il recouvre la vérification :

- de la périodicité des vidanges,
- du bon fonctionnement de l'écoulement,
- de la nature des rejets.

Pour les installations neuves, la vérification s'effectue lors de la réalisation.

■ **Et l'entretien ?**

Cette charge est facultative pour les communes ou leurs groupements. Son coût sera étudié ainsi que son impact sur le prix de l'eau avant toute approbation par les communes.

■ **La réhabilitation**

Elle pose de nombreux problèmes juridiques si elle est prise en charge par les communes ou leurs groupements. En effet, elle les oblige à intervenir sur le domaine privé. Mais dans ce cas elle donnerait droit à des subventions. Son coût serait donc moins élevé et rétablirait l'équilibre entre les particuliers bénéficiant de l'assainissement collectif et ceux bénéficiant de l'assainissement non collectif. Car tous les particuliers paient une redevance pollution dans leur facture d'eau. Cette taxe sert à aider les collectivités locales mettant en place des stations d'épuration. Il serait normal que cette taxe profite également aux particuliers qui sont concernés par l'assainissement non collectif. Les nouveaux débats sur la loi sur l'eau à la prochaine rentrée parlementaire permettront, nous l'espérons, de clarifier la situation.

■ **Et maintenant ?**

Le contrôle sera mis en place progressivement pour la date prévue par la loi. La prise en charge du fonctionnement est du domaine de l'étude.

Quant à la remise aux normes, il faut attendre la loi et en mesurer l'impact avant toute intervention.

En tout état de cause, la remise aux normes n'est pas pour 2005 comme nombre d'entre vous le pensent.

■ **Et si votre installation tombe en panne ?**

Contactez la mairie avant de faire des travaux. Il serait dommage d'investir dans des installations non conformes.

■ **En conclusion**

Il faut savoir que la législation ne demande pas de mettre aux normes toutes les installations, mais de vérifier qu'elles ne posent pas de problèmes de salubrité publique.

■ **GUILLEMETTE ALQUIER**

Et, toujours à votre service...

Les mots croisés de Charles Porrone

■ **Boucherie-Charcuterie**

Michel & Evelyne LUCET • 118, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 50
 Ouvert du Mardi au Samedi : 8h00-20h00
 Dimanche : 8h00-13h00.

■ **Boulangerie**

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 63
 Ouvert du Mardi au Samedi : 7h30-13h45 • 16h00-19h30
 Dimanche : 7h30-19h00.

■ **Café-Bar-Tabac • Café de la Mairie Le Royal**

Jean-Yves & Christine LE BIGOT • 104, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 22
 Ouvert du Lundi au Vendredi : 7h00-20h00
 Samedi : 7h00-13h00.
 Dépôt de pain le Lundi.

■ **Coiffure à domicile**

Estelle LEFRANÇOIS • 96, Grande Rue
 tél. : 06 70 61 21 87
 Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 07 78

■ **Électricien**

Franck PLAQUET • 21, Rue de la Mi-Voie
 tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92

■ **Infirmière**

Dominique BROHAN • Grande Rue
 tél. : 02 32 52 58 72

■ **Maçonnerie – Couverture**

Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite
 tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71
 R.C.T.B. • 98, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 69 55

■ **Paysagiste**

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
 tél. : 02 32 52 61 57

■ **Pension – Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg**

Véronique VALY
 tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16
 email : info@chevaloupsgreg.com
 site web : http://www.chevaloupsgreg.com

■ **Plombier – Chauffagiste**

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 63 30

■ **Restaurant • Auberge des Pêcheurs**

Michel & Marie-Claire POEZEVARA • 122, Grande Rue
 tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
 Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

■ **Webmestre – Conception graphique**

Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf
 tél. : 02 32 52 64 25
 email : aclerfeuille@foxprod.com
 site web : http://www.foxprod.com

■ **Mairie**

73, Grande Rue
 02 32 52 61 46

Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30-12h30
 Mercredi : 09h00-12h00
 Jeudi : 15h00-20h00
 Samedi : 09h00-12h00

■ **Bureau de Poste**

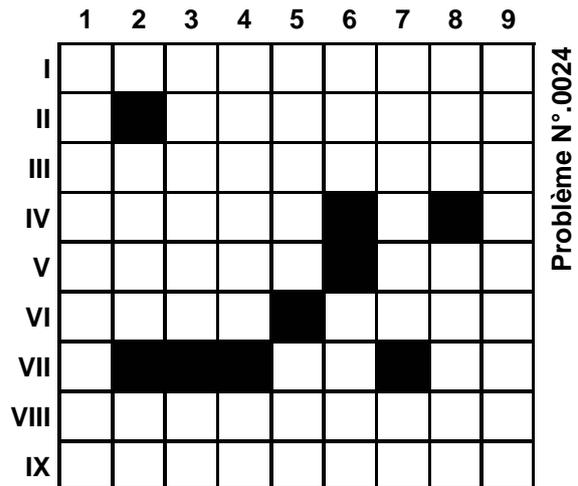
83, Grande Rue
 02 32 52 07 42

Horaires d'ouverture

Lundi-Mercredi-Vendredi :
 14h00-16h00

Levés

Lundi au Vendredi : 16h00
 Samedi : 10h00



Horizontalement

I. Familièrement, c'est une pipe. – II. Tâche. – III. Recevrai une récompense ou une correction. – IV. Parla en bégayant, par exemple. – V. Limite européenne pour De Gaulle. – Possessif. – VI. Utilisas. – Organisme européen. – VII. Interjection. – Mot d'enfant. – VIII. Recueillerai. – IX. Ferait des repérages.

Verticalement

1. Danses franchement festives. – 2. Désignés grâce à des promesses (tenues ou non !). – Note. – 3. Ville d'Espagne. – Indéfini. – 4. Fis des boucles. – Palladium. – 5. Inévitable. – Enlevé. – 6. Prière. – Pas donné. – 7. Pas courant. – Divinité. – 8. Poussé par le charetier. – Décorai. – 9. Procédait à un écrémage.



Déchetterie

Les habitants de Port-Mort ont un accès gratuit à la déchetterie d'Aubevoye. Pour cela, il convient de passer en mairie chercher une carte d'accès.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

■ **Période d'HIVER (du 1^{er} octobre au 30 mars)**

le lundi : 10h00-12h00 • 14h00-17h00
 du mardi au samedi : 09h00-12h00 • 14h00-17h00

■ **Période d'ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 septembre)**

le lundi : 10h00-12h00 • 14h00-18h00
 du mardi au samedi : 09h00-12h00 • 14h00-18h00

INFO PRATIQUE

Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

Vice-président Commission Communication: Charles PORRONE • **Directeur de publication:** Guillemette ALQUIER

Directeur de rédaction: Christian LORDI • **Maquette:** Alain CLERFEUILLE • **Dépôt légal:** 1^{er} trimestre 2003